

Accueil (<https://www.dimag.info/>)

News  
(<https://www.dimag.info/category/news/>)

Ressources  
(<https://www.dimag.info/category/tribune/>)

Chercher... 

Vidéos (<https://www.dimag.info/category/video-dimag/>)

Archives (<https://www.dimag.info/ancien-numero/>)

Kiosque (<https://www.dimag.info/kiosque/>)

Abonnez-vous (<https://www.dimag.info/produit/abonnement-dimag-1-an/>)

## La norme NF P94-001 repérage amiante environnemental a été publiée



## UPN'PRO



(<https://www.upnpro.fr/>)

## DERNIER NUMÉRO



Le repérage aura lieu avant-travaux mais peut aussi être effectué à tout moment pour parfaire la connaissance des risques. Plusieurs niveaux de repérage sont prévus. D'abord, le niveau A0, qui est « l'étude géologique documentaire effectuée à l'aide la bibliographie, les cartes géologiques et les cartes d'aléas du BRGM », détaille le bureau GDA sur son site internet (<https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fblog.bureau-gda.fr%2Famiante%2Fnorme-NFP94-001-amiante-environnemental%2F&data=04%7C01%7Cnathalie.guioimar%40itga.fr%7Cb883289c879e469ec0f608d9a03e60f1%7Ca3e21e808a374d>)  
Si l'opérateur de repérage n'a pas pu conclure à l'absence d'objet géologique susceptible de contenir de l'Amiante Environnemental, il passe au niveau A1.

Ce niveau implique une reconnaissance du site. L'opérateur inspecte visuellement « tous les objets géologiques accessibles à l'affleurement afin de rechercher et d'identifier ceux qui sont susceptibles de contenir de l'Amiante Environnemental ». Il peut faire des sondages géologiques, des prélèvements d'échantillons pour analyses.

Les missions de niveau A2 « viendront préciser la reconnaissance de terrain en resserrant le quadrillage et les fréquences d'observation. De plus, des analyses par un laboratoire spécifiquement accrédité devront être réalisées sur les échantillons concernant les objets géologiques suspectés afin de déterminer la présence ou absence d'Amiante Environnemental ».

#### Qui peut réaliser le repérage ?

L'opérateur chargé du repérage est appelé « géologue opérateur de repérage ». Il doit avoir des compétences techniques spécifiques (géologie, minéralogie, pétrographie et processus hydrothermaux...). L'arrêté devrait venir préciser les critères et compétences exigés.

#### Qui peut réaliser les analyses d'échantillons prélevés ?

Tout organisme accrédité par le Cofrac pour la recherche et identification d'amiante dans ce type d'échantillons. L'opérateur chargé du repérage doit en effet adresser ses échantillons pour analyse à un laboratoire dont la portée d'accréditation couvre la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts, conformément à l'exigence de l'arrêté du 1er octobre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits...

Norme NF P94-001 (afnor.org) (<https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/nf-p94001/reperage-amiante-environnemental-etude-geologique-des-sols-et-des-roches-en/fa197187/278771>)

Arrêté du 1er octobre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses – Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039242655/>)

**ARTICLES RELIÉS** voir plus d'articles (<https://www.dimag.info/la-norme-nf-p94-001-reperage-amiante-environnemental-a-ete-publiee/?cat=231>)



7012076124743%7CUnkn



(<https://www.dimag.info/produit/essai-gratuit-30jours/>)

## AILLEURS SUR LE WEB

01/05/2021 – Le Monde : « Une gouvernance de l'air, avec des moyens de suivi de sa mise en œuvre, doit être créée en France » ([https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/05/01/une-gouvernance-de-l-air-avec-des-moyens-de-suivi-de-sa-mise-en-uvre-doit-etre-creee-en-france\\_6078742\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/05/01/une-gouvernance-de-l-air-avec-des-moyens-de-suivi-de-sa-mise-en-uvre-doit-etre-creee-en-france_6078742_3232.html))